

1165. mença à suivre, dans toute sa rigueur, la discipline de la vie monastique ¹.

1165 à 1166. Dans sa retraite de Pontigny, Thomas écrivit beaucoup et reçut beaucoup de lettres. Il en reçut des évêques d'Angleterre et de tout le corps du clergé anglo-normand, qui étaient pleines d'amertume et d'ironie. « La renommée nous « a porté la nouvelle que, renonçant désormais à machiner « des complots contre votre seigneur et roi, vous supportiez humblement la pauvreté à laquelle vous vous êtes « réduit, et que vous rachetiez votre vie passée par l'étude « et les abstinences ². Nous vous en félicitons, et vous conseillons de persévérer dans cette bonne voie. » La même lettre lui reprochait, en termes humiliants, la bassesse de sa naissance et son ingratitude envers le roi, qui, du rang de Saxon et d'homme de rien, l'avait élevé jusqu'à lui-même ³. Tels étaient sur le compte de Beket les propos des évêques et des seigneurs d'Angleterre. Ils s'emportaient contre ce qu'ils appelaient l'insolence du parvenu ⁴; mais, dans les rangs inférieurs, soit des clercs, soit des laïques, on l'aimait, on le plaignait, et l'on faisait, quoique en silence, dit un contemporain, des vœux ardents pour qu'il réussit à tout ce qu'il entreprendrait ⁵. En général, il avait

¹ Non quidem splendide, sed simpliciter, ut decet exulem et Christi athletam... (Gervas. Cantuar. chron., apud hist. angl. Script., col. 1398, ed. Selden.)

² Fama divulgante pervenit vos in transmarinis... in dominum... regem nulla machinatione insurgere, sed sponte susceptum paupertatis onus cum modestia sustinere. (Cleri Angliæ ad Thomam epist., apud divi Thomæ epist., lib. 1, p. 189.)

³ Ibid.

⁴ Arbitrantur aliqui... quod nescit opus vestrum de superbia, non de virtutis procedere veritate. (Epist. Arnulphi lexoviensis episc., apud Acheri Spicil., t. III, p. 512 et 513.) — Quorum ope niti, quorum munire consilio, quorum fulciri suffragio debuistis a vobis, velut facto agmine, discesserunt. (Ibid., p. 513.)

⁵ Qui in inferioribus sunt gradibus constituti, personam vestram sin-

pour adhérents tous ceux qui étaient en hostilité avec le gouvernement anglo-normand, soit comme sujets par conquête, soit comme ennemis politiques. Un des hommes qui s'exposèrent le plus courageusement à la persécution pour le suivre, était un Gallois nommé Cuelin ¹. Un Saxon de naissance fut mis en prison et il y resta longtemps à cause de lui ²; et le poison donné à l'évêque de Poitiers semble prouver qu'on redoutait ses partisans dans les provinces de la Gaule méridionale, qui obéissaient avec peine à un roi de race étrangère; il avait aussi des amis zélés en Basse-Bretagne; mais il ne paraît point qu'il ait eu de bien chauds partisans en Normandie, où l'obéissance au roi Henri était regardée comme un devoir national. Quant au roi de France, il favorisait l'antagoniste de Henri II par des motifs d'une nature moins élevée, sans affection réelle, et simplement pour susciter des embarras à son rival politique.

Dans l'année 1166, Henri II passa d'Angleterre en Normandie, et, à la nouvelle de son débarquement, Thomas sortit du couvent de Pontigny et se rendit à Vezelay, près d'Auxerre. Là, en présence du peuple assemblé dans la principale église, le jour de l'Ascension, il monta en chaire, et, avec le plus grand appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges, il prononça un arrêt d'excommunication contre les défenseurs des constitutions de Clarendon, les détenteurs des biens séquestrés de l'église de Canterbury, et ceux qui renaient des clercs ou des laïques en prison pour sa cause ³. Beket prononça en outre nominativement

cere caritatis brachiis amplexantur, altis, sed in silentio, suspiriis implorantes ut sponsus ecclesiæ ad gloriam sui nominis felici vota vestra secundet eventum. (Ibid., p. 514.)

¹ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 295, in nota a ad calc. pag.

² Epist. B. Thomæ ad Alexandrum papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 267.

³ Candelis excommunicavit accensis (Matth. Paris., t. I, p. 105.) —

4166. la même sentence contre les Normands Richard de Lucy, Jocelin Bailleul, Alain de Neuilly, Renouf de Broc, Hugues de Saint-Clair et Thomas, fils de Bernard, courtisans et favoris du roi¹. Le roi était alors à Chinon, ville de son comté de Touraine, et, à la nouvelle de ce signe de vie donné par son adversaire, un accès de fureur violente s'empara subitement de lui; il s'écria, tout hors de sens, qu'on voulait lui tuer le corps et l'âme, qu'il était assez malheureux pour n'avoir autour de lui que des traîtres, dont pas un ne songeait à le délivrer des vexations d'un seul homme². Il ôta son chaperon et le jeta par terre, déboucla son baudrier, quitta ses habits, arracha l'étoffe de soie qui couvrait son lit, et s'y roula devant tous les chefs, mordant le matelas et en arrachant avec ses dents la laine et le crin³.

Revenu un peu à lui-même, il dicta une lettre pour le pape, lui reprochant de protéger les traîtres⁴, et il envoya au clergé de la province de Kent l'ordre d'écrire, de son côté, au souverain pontife, qu'on tenait pour nulles les sentences d'excommunications lancées par l'archevêque⁵. Le pape répondit au roi, en le priant de ne communiquer ses lettres à âme qui vive, qu'il était prêt à lui donner pleine satisfac-

Epist. B. Thomæ ad episcopos provinciæ Cantiaë, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 248.

¹ Ibid.

² Ei corpus et animam pariter auferret... quod omnes proditores erant, qui eum... ab unius hominis infestatione nolebant expedire. (Epist. Joann. Saresber. ad Bartholomeum exoniensem episc., *ibid.*, p. 519.)

³ Pileum de capite projecit, balteum discinxit, pallium et vestes... longius abjecit, stratum sericum quod erat supra lectum manu propria removit, et... cepit straminis mâsticare festucas. (Anonymi ad Thomam epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 257.)

⁴ Ibid., p. 256.

⁵ Ibid., p. 265.

tion, et qu'il lui députait deux légats extraordinaires avec 4166. pouvoir d'absoudre toutes les personnes excommuniées¹. En effet, il envoya en Normandie, sous ce titre et avec cette puissance, Guillaume et Othon, prêtres-cardinaux, le premier ouvertement vendu au roi, et le second mal disposé pour l'archevêque². Pendant que ces deux ambassadeurs traversaient la France, publiant sur leur route qu'ils allaient contenter le roi d'Angleterre et confondre son ennemi³, le pape, de retour en Italie, mandait à Thomas d'avoir toute confiance en eux, et le priait, en récompense de l'attention qu'il avait mise à les choisir favorablement pour sa cause, de s'employer auprès du comte de Flandre à obtenir quelques aumônes pour l'église romaine⁴.

Mais l'archevêque fut averti du peu de foi que méritaient 4167. ces assurances, et se plaignit amèrement, dans une lettre adressée au pape lui-même, de la fausseté dont on usait à son égard. « Il y a des gens, disait-il, qui prétendent « qu'à dessein vous avez prolongé pendant un an mon exil « et celui de mes compagnons d'infortune, pour faire, à « nos dépens, un meilleur traité avec le roi⁵. J'hésite à le « croire; mais me donner pour juges des hommes tels que « vos deux légats, n'est-ce pas vraiment m'administrer le

¹ Litteras vero suas nulli mortalium revelet. (Summarium epist. Alexandri papæ ad Henricum, *ibid.*, p. 279.)

² Epist. Joann. Saresber., *ibid.*, p. 578. — Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. xxii, p. 90.

³ In damnum et confusionem domini cantuariensis... ad faciendam voluntatem regis. (*Ibid.*, p. 94.)

⁴ Ut a comite Flandriæ aliquam pro ecclesia romana eleemosinam... (Summarium epist. Alexandri III papæ ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 279.) — In jam dictos cardinales potes omnino confidere. (*Ibid.*, p. 278.)

⁵ Quod exilium nostrum prolongastis in annum, ut vobis Anglorum rex confederetur interim. (Epist. Joann. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 553.)

1167. « calice de passion et de mort¹? » Dans son indignation, Thomas envoyait à la cour papale des dépêches où il ne ménageait pas le roi, l'appelant tyran plein de malice; ces lettres furent livrées ou peut-être vendues à Henri II par la chancellerie romaine². Avant d'entrer, selon leur mission, en conférence avec le roi, les légats invitèrent l'archevêque à une entrevue particulière; il s'y rendit, plein de défiance et d'un mépris qu'il cachait mal. Les Romains ne l'entretinrent que de la grandeur et de la puissance du roi Henri, du bas état dont le roi l'avait tiré, et du péril qu'il y avait pour lui à braver un homme si puissant et si aimé de la sainte église³.

Arrivés en Normandie, les envoyés pontificaux trouvèrent Henri II entouré de seigneurs et de prélats anglo-normands. La discussion s'ouvrit sur les causes de la querelle avec le primat, et Gilbert Foliot, évêque de Londres, prit la parole pour exposer les faits; il dit que tout le différend provenait d'une somme de quarante-quatre mille mares, dont l'archevêque s'obstinait à ne vouloir rendre aucun compte, prétendant que sa consécration ecclésiastique l'avait exempté de toute dette, comme le baptême exempt de tout péché⁴. Foliot joignit à ces jeux d'esprit d'autres railleries sur les excommunications prononcées par Beket, disant qu'on ne

¹ Nihil aliud est quam nobis ministrasse calicem passionis et mortis. (Epist. Joan. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 553.)

² In litteris vestris, quas domino Papæ direxistis, quas modo regi reportant, regem malitiosum tyrannum nominastis. (Epist. Joann. Pictav., episc. ad Thomam, *ibid.*, p. 282.)

³ Adjicientes multa de magnitudine principis et potentia, de amore et honore quem ecclesiæ romanæ exhibuit, de familiaritate et gratia et beneficiis quæ in nos exercuit. (Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 297.)

⁴ Et ibi derisit vos londoniensis (episcopus), dicens vos credere quod, sicut in baptismo remittuntur peccata, ita in promotione relaxantur debita. (Anonymi ad Thomam epist., *ibid.*, p. 304.)

les recevait point en Angleterre par pure économie de chevaux et d'hommes, attendu qu'elles étaient si nombreuses que quarante courriers ne suffiraient pas à les distribuer toutes¹. Au moment de la séparation, Henri pria humblement les cardinaux d'intercéder pour lui auprès du pape, afin qu'il le délivrât du tourment que lui causait un seul homme². En prononçant ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux; et celui des deux cardinaux qui était venu au roi pleura comme par sympathie; l'autre eut peine à s'empêcher de rire³.

Quand le pape Alexandre, réconcilié avec tous les Romains par la mort de son compétiteur Victor, fut de retour en Italie, il envoya, de Rome, à Henri II des lettres dans lesquelles il annonçait que décidément Thomas serait suspendu de toute autorité comme archevêque, jusqu'au jour de sa rentrée en grâce avec le roi⁴. A peu près dans le même temps, un congrès diplomatique se tint à la Ferté-Bernard, en Vendômois, entre les rois d'Angleterre et de France. Le premier y montra publiquement les lettres du pape, en disant d'un air joyeux: « Grâce au ciel, voilà « notre Hercule sans massue⁵. Il ne peut plus rien désor- « mais contre moi ni contre mes évêques, et ses grandes « menaces ne sont que risibles, car je tiens dans ma bourse « le pape et tous ses cardinaux⁶. » Cette confiance dans le

¹ Et huic officio non sufficere ei quadraginta cursores. (*Ibid.*)

² Cum multa humilitate... ut liberaret eum a vobis omnino. (*Ibid.*, p. 302.)

³ Et incontinenti coram cardinalibus et aliis lacrymatus est, et dominus Wilhelmus cardinalis visus est lacrymari; dominus Otto vix a cachinno se potuit abstinere. (*Ibid.*)

⁴ Epist. Alexandri III papæ ad Henricum, *ibid.*, p. 312.

⁵ Ovans quod Herculi clavam detraxisset. (*Ibid.*, p. 312, in nota b ad calc. pag.)

⁶ Quia nunc dominum Papam et omnes cardinales habet in bursa sua.